

Langues et cultures étrangères

Trimestre Été 2018

ÉCOLE DE LANGUES
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À
MONTRÉAL
PAVILLON J.-A.-DE SÈVE
320, RUE STE-CATHERINE EST
LOCAL DS-2538
(514) 987-3980
LANGUES@UQAM.CA
WWW.LANGUES.UQAM.CA

Trimestre Été 2018

du 30 avril au 20 juin 2018

Admission

Pour faire une demande d'admission, vous devez vous procurer le formulaire de demande d'admission au Registrariat au DS-R110 ou à l'adresse en ligne : www.etudier.uqam.ca/admission/demande-admission

Inscription

Trimestre Été 2018

Réinscription: 5 au 16 mars 2018

Nouveaux étudiants: 19 au 30 mars 2018

Étudiants libres

La période d'inscription des étudiants libres débutera dès le 9 avril pour le trimestre d'été.

Les personnes qui voudront s'inscrire à des cours à titre d'étudiant libre:

- devront procéder à leur demande d'admission **en ligne**, et uniquement en ligne.

www.etudier.uqam.ca/etudiants-libres

Note importante : Lors d'une inscription dans un certificat, la direction du programme peut reconnaître un maximum de 15 crédits (5 cours) réussis à titre d'étudiant libre.

Certificats, programmes courts et concentrations en langues et cultures étrangères

Le Regroupement des langues et cultures étrangères offre plusieurs programmes :

Certificat en allemand (4165)

Programme court (0124) et concentration en allemand (F006)

Certificat en langue et culture arabes (4720)

Programme court (0816) et concentration en arabe (F020)

Certificat en langues et cultures d'Asie (4621)

Programme court (0754) et concentration en japonais (F018)

Les programmes de langues s'adressent à une clientèle pour laquelle la langue enseignée est une langue étrangère et non pas une langue de communication usuelle.

Les certificats comportent 30 crédits et sont à temps plein ou à temps partiel. Les programmes courts et concentrations sont de 15 crédits, et sont à temps partiel seulement.

Une concentration ou un programme court donne droit, lorsqu'il est complété avec succès, à une attestation d'études, et un certificat donne droit à un diplôme universitaire.

Pour une concentration, veuillez vérifier auprès de la direction de votre programme.

Modification et annulation de cours trimestre été 2018

Période de modification et d'annulation sans facturation*:
Du 16 avril au 4 mai 2018

Période d'abandon de cours sans mention d'échec, avec facturation :

Du 7 au 31 mai 2018 (cours finissant le 20 juin 2018)

* Les frais généraux ne sont pas remboursables même après l'annulation de tous les cours.

Test de classement

Un(e) étudiant(e) qui a le préalable requis peut accéder à un niveau supérieur.
Pour tout autre renseignement sur les tests de classement, veuillez consulter le site : www.langues.uqam.ca/classement.

IMPORTANT

Notez que des changements peuvent être apportés à cet horaire en tout temps par l'École de langues. Nous vous invitons donc à consulter l'horaire révisé sur le site Internet <http://www.langues.ugam.ca/>

Trimestre Été 2018

Du 30 avril au 20 juin

Chinois**CHN1100 Chinois I**Lundi 14 h -17 h Groupe 10 ⁽¹⁾Mercredi 14 h -17 h Groupe 10 ⁽¹⁾**CHN1200 Chinois II**Mardi 18 h -21 h Groupe 20 ⁽²⁾Jeudi 18 h -21 h Groupe 20 ⁽²⁾**Japonais****JPN1100 Japonais I**Lundi 18 h -21 h Groupe 10 ⁽²⁾Jeudi 18 h -21 h Groupe 10 ⁽²⁾**JPN1111 Le cinéma d'animation et d'horreur japonais**

Mardi 18 h - 21 h Groupe 20

Jeudi 18 h - 21 h Groupe 20

Allemand**ALL1100 Allemand I (A1.1)**Lundi 14 h -17 h Groupe 10 ⁽¹⁾Mercredi 14 h -17 h Groupe 10 ⁽¹⁾**ALL1200 Allemand II (A1.2)**Mardi 14 h -17 h Groupe 20 ⁽¹⁾Jeudi 14 h -17 h Groupe 20 ⁽¹⁾**Arabe****ARA1100 Arabe I (A1.1)**Mardi 09 h 30 -12 h 30 Groupe 20 ⁽³⁾Jeudi 09 h 30 -12 h 30 Groupe 20 ⁽³⁾**Italien****ITA1260 Italien I (débutant 1)**Lundi 18 h -21 h Groupe 10 ⁽²⁾Mercredi 18 h -21 h Groupe 10 ⁽²⁾**Langue des signes québécoise****LSQ1880 Langue des signes québécoise I (débutant 1)**Mercredi 18 h - 21 h Groupe 30 ⁽²⁾Vendredi 18 h - 21 h Groupe 30 ⁽²⁾**LSQ4880 Langue des signes québécoise - Com. (avancé)**Mercredi 18 h - 21 h Groupe 20 ⁽²⁾Vendredi 18 h - 21 h Groupe 20 ⁽²⁾**Légende :**

Veuillez noter que les ateliers sont facultatifs et débutent la seconde semaine du trimestre.

(1) Atelier : 13 h - 14 h

(2) Atelier : 17 h - 18 h

(3) Atelier : 8 h 30 - 9 h 30